

Lettre de la municipalité N°8 – Octobre 2015

Réseau téléphonique et internet : lents progrès

Une lettre a été envoyée au préfet et au délégué régional d'Orange pour dénoncer les insuffisances dans la réception de la téléphonie mobile. En effet si une réception 2G et 3G est possible sur les espaces extérieurs elle est souvent impossible à l'intérieur des maisons (et de la mairie elle-même).

Un accord a été passé par les opérateurs avec le Gouvernement pour généraliser la couverture 3G sur les territoires ruraux, à défaut de la 4G qui concerne surtout les zones denses. Aussi orange va-t-il augmenter la puissance et le nombre de ses antennes, avec en contrepartie la suppression es dernières cabines de téléphone public (indiquez à la mairie si vous utilisez encore celle de la place du village).

Parallèlement se poursuit le projet de déploiement de la fibre optique jusqu'aux habitations, qui apportera le « très haut débit » internet mais cela prendra plusieurs années. Montignac est concerné par une « plaque de déploiement » de la fibre qui recouvre aussi Monbahus, Villebramar, Monviel, une partie de ségalas, Saint Maurice et Moulinet. Nous essaierons de la faire réaliser en priorité par rapport à d'autres zones plus denses et moins coûteuses mais aujourd'hui mieux desservies. Pas facile mais c'est une des moyens de réduire concrètement ce qu'il est convenu d'appeler la « fracture numérique »....

Pour le moment, Orange relie seulement par la fibre optique ses centraux téléphoniques (nœuds de raccordements d'abonnés de Saint Colomb et Monbahus pour les plus proches), mais les lignes jusqu'aux habitations restent en cuivre. C'est pourquoi il a été demandé à Orange un plus grand soin dans l'entretien de ce réseau cuivre et deux poteaux cassés ont été récemment réparés à Montignac...

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre

Comme chaque année, une cérémonie commémorative de la fin de la Grade Guerre aura lieu **en présence des Anciens Combattants**, au

Monument aux morts le 11 novembre à 11 heures.

Il s'en suivra un pot amical offert par la mairie, à 12 heures à la salle des fêtes où une suite sera donnée à l'exposition de l'an passé sur le « centenaire ».

Puis à 13 heures, ceux qui souhaitent s'y inscrire pourront partager un repas proposé par le Coin gourmand (13 € : réservez au 05 63 64 75 16).

Année scolaire 2015-2016 : horaires inchangés, effectif consolidé

L'école fonctionne selon les mêmes horaires que l'an passé avec 7 demi-journées de classe (professeur : Carine Mercier), 3 heures d'activités complémentaires s'y ajoutant l'après-midi (Isabelle Masson, qui assure également la garderie à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30 sauf le mercredi (sortie à 12h15).

L'effectif est de 23 élèves en CM1 et CM2. A partir de cette année il sera demandé une contribution de 700 € par élève aux communes ne disposant pas d'école. Cette contribution (inférieure au coût de fonctionnement réel par élève -près de 1000€ pour la commune- est identique à celle demandée par Monbahus avec laquelle est organisé le regroupement pédagogique intercommunal.

La navette de liaison entre Montignac et Monbahus passe le matin à 8h30 et le soir à 16h40.

Elle ne doit pas être confondue avec le car de ramassage du collège de Miramont (7h50 le matin et 17h le soir)

Rattacher Montignac-de-Lauzun au secteur du collège de Miramont

Il a fallu demander avec insistance cette année une dérogation pour que les élèves de Montignac puissent aller au collège de Miramont après le CM2, la commune étant rattachée au secteur du collège de Castillonès. C'est pourquoi il a été officiellement demandé au conseil départemental de corriger cette anomalie (Montignac est dans le circuit de ramassage scolaire de Miramont) et de rattacher Montignac au secteur du collège de Miramont. Les élèves souhaitant aller à Castillonès pourront continuer à s'y inscrire.

Départ en retraite de notre « cantinière »

Marie Rose Nicaud, (née Marcon à Montignac il y a peu d'années), va prendre sa retraite au terme d'une carrière professionnelle où, depuis elle a assuré la fonction de cantinière de l'école. A cette occasion, nous vous invitons tous ceux qui souhaitent s'y associer

**à un pot de départ, dans le local de la cantine (adjacent à la mairie),
le vendredi 16 octobre à 16h**

Point sur le chantier du Bourg

Léger retard. Un complément de chantier va se rouvrir pour ajuster un tronçon de l'évacuation d'eaux usées entre la halle et l'église. Les nuisances devraient être minimales. Une cartographie précise des circulations électriques est en cours pour la modernisation de l'éclairage public.

Moulin de Montignac : intérêt confirmé par la Fondation du patrimoine

L'opération de défrichage collectif et bénévole a permis de remettre le moulin en relief. La dégradation importante du bâtiment impose un premier travail de mise en sécurité en attendant une réhabilitation pour laquelle la Fondation du Patrimoine est sollicitée.

En attendant, il peut être visité sur le pourtour de sa grille de protection, la motte étant desservie par une servitude de passage ancienne figurant sur le cadastre depuis la route de la Gaillardie et marquée par la première haie à l'arrière de la colline.

L'intérêt du moulin a été confirmé par le Conseil d'architecture et d'urbanisme du département -CAUE 47- en raison de sa situation, de sa grande ancienneté (qui explique en partie sa dégradation) et d'une aire de protection archéologique sur laquelle il se trouve.

Une association vient d'être constituée pour aider à la rénovation et à la mise en valeur du site. Vous pouvez la rejoindre (contacter la mairie).

La Loi NOTRe et les communes : prudence ou conservatisme ?

La Loi sur la nouvelle organisation territoriale votée en juillet n'a pas profondément modifié les intercommunalités. En effet si un seuil de 15 000 habitants a été fixé pour les communautés de communes, celui-ci est atténué en fonction de la densité de population du département. Ainsi la Communauté des communes du pays de Lauzun n'est pas obligée de s'agrandir.

Cela devrait nous inciter non pas au conservatisme mais à approfondir la coopération entre communes voisines et mutualiser résolument nos moyens. La survie des communes rurales, dont les difficultés sont bien antérieures à la récente baisse de dotations de l'Etat, est à ce prix.

Environnement : levée de contraintes (nitrates) et prévention (argiles)

Une décision de l'Etat (préfet de région) a exclu la commune de Montignac, parmi d'autres, de l'aire d'application de la directive « nitrates » après avoir pris en compte la configuration géomorphologique du bassin du Dropt dont nous faisons partie et l'impact environnemental limité des activités agricoles et industrielles qui s'y développent.

Une enquête publique est en cours jusqu'à la fin du mois sur un plan de prévention du risque de retrait et gonflement des argiles qui concerne la majeure partie de notre territoire et menace le bâti. Vous pouvez consulter le dossier à la mairie et faire part de vos observations destinées au commissaire enquêteur.

La collecte et le traitement des déchets constituent, avec la voirie, les deux compétences principales de la CCPL. C'est ainsi que le dernier conseil communautaire a voté le principe d'une **taxe d'enlèvement des ordures ménagères**. Cette opération est neutre sur la fiscalité. Il s'agit en effet de la distinguer de la taxe foncière pour mieux faire apparaître sur les feuilles d'impôts locaux la charge de cette prestation dont le budget annuel, le premier de la communauté, dépasse 1,3 million d'euros soit près de 130 € par habitant.

C'est pourquoi nous vous invitons à **trier soigneusement vos déchets notamment ceux qui sont placés dans les poubelles jaunes** (dans le doute, mettre dans les poubelles à couvercle vert ou à la déchetterie de Miramont).

Il vous est en outre proposé d'acquérir une paire de poules gasconnes au prix symbolique de 2 € afin pour qu'elles se nourrissent d'une partie de vos déchets ménagers (contacter la mairie ou directement la CCPL : **05 53 94 49 21** ou communautecommune@ccpl47.fr .

Les économies pour tous dépendent du petit effort de chacun.

Emplois occasionnels et vacations

4 heures hebdomadaires de ménage à l'école, en dehors du temps scolaire, de préférence les mercredi et samedi

Un agent recenseur pour le mois de janvier. Il s'agit d'aller dans chaque habitation de la commune pour remplir une fiche individuelle, qui pourra également renseignée par internet, et dont les données restent confidentielles. Rémunération environ 300 euros sur la base du nombre d'habitants

Faire part de votre candidature à la mairie, par simple lettre

<http://www.paysdelauzun.com/fr/montignac-de-lauzun.htm>

Le secrétariat de mairie

est ouvert le mercredi et vendredi (8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00) Tél : **05 53 93 26 35** Courriel :

mairie.montignacdelauzun@orange.fr

L'agence postale communale et bibliothèque sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30